

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

**Séance du 26 juillet 2016**

**L'an deux mille seize**

**Et le vingt-six juillet à 21 heures**

Date de la convocation : 19/07/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BERNAT Laurent, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°29-2016

**Participation financière exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès**

Monsieur le Maire expose :

- par délibération en date du 22 avril 2016 le conseil communautaire a délibéré pour demander aux communes membres une participation financière exceptionnelle pour 2016 d'un montant global de 39 800 €, compte tenu d'une part des charges budgétaires supportées par la Communauté de communes, d'autre part des services rendus aux communes.

Les critères pour la répartition entre les communes sont les suivants :

- une part fixe de 1 800 € pour chaque commune
- 50 % du montant, soit 20 000 €, réparti en fonction du nombre d'habitants.

En application de ces critères, le montant de la participation pour la commune de Montlaur est de 6 360 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :**

- **DONNE son accord** pour verser une participation financière exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès d'un montant de 6360 €

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits*

*Suivent au registre les signatures des membres présents*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire  
Patrick RIVEMALE**